RÉGLEMENT INTÉRIEUR FITNESS CLUB HASNON

MVAssociation : Fitness Club Hasnon
Adopté le : 24/06/2025

Article 1 – Objet du règlement
Le présent règlement a pour but de fixer les règles de vie collective au sein de l'association Fitness Club Hasnon, dans un esprit de respect, de bienveillance et de convivialité. Il s'applique à toutes les adhérentes, sans exception.

Article 2 – Adhésion et inscription
L'adhésion à l'association est réservée exclusivement aux femmes, majeures.

L'inscription est effective après :

Le paiement de la cotisation annuelle,

La remise du formulaire médical de santé autorisant la pratique d'activités sportives,

L'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

Article 3 – Respect des lieux et du matériel
Les lieux mis à disposition doivent être respectés et laissés propres après chaque séance.

Toute dégradation volontaire pourra entraîner l'exclusion de l'adhérente concernée.

Le matériel est mis à disposition de toutes : il doit être utilisé correctement et rangé après usage.

Article 4 – Respect du coach et des horaires
Les séances commencent à l'heure. Il est demandé aux adhérentes d'arriver 5 minutes avant le début du cours.

Par respect pour le coach et les autres participantes, les retards répétés et injustifiés pourront faire l'objet d'un rappel à l'ordre.

Les consignes du coach doivent être respectées pour la sécurité de toutes.

Article 5 – Attitude et esprit de groupe
Le club est un lieu de partage, de bonne humeur et de solidarité entre femmes.

Toute attitude irrespectueuse, discriminatoire ou agressive est strictement interdite.

L'esprit de l'association repose sur l'entraide, l'écoute et la bienveillance.

Article 6 – Droit à l'image
Des photos/vidéos peuvent être prises lors des activités. Si une adhérente refuse d'apparaître sur ces images, elle doit le signaler par écrit à l'association.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR FITNESS CLUB HASNON

MVAssociation : Fitness Club Hasnon
Adopté le : 24/06/2025

Article 7 – Sanctions
En cas de non-respect répété du présent règlement, un rappel à l'ordre sera effectué.

En cas de comportement grave ou dangereux, l'adhérente pourra être suspendue temporairement ou définitivement par décision du bureau.

Article 8 – Modifications
Le présent règlement pourra être modifié à tout moment par le bureau de l'association. Les adhérentes en seront informées par écrit.

Fait à Hasnon, le 24/06/2025
Pour le bureau de l'Association Fitness Club Hasnon
La Présidente : Kathy THOMAS
La Secrétaire : Audrey DUSART